

**Assemblée générale**

Distr. générale
1er août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session**Demande d'inscription d'une question supplémentaire
à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session****Octroi à la Banque interaméricaine de développement
du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale****Lettre datée du 27 juillet 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pendant le mois de juillet 2000, j'ai l'honneur de vous demander, conformément à l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale d'une question supplémentaire intitulée « Octroi à la Banque interaméricaine de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale », selon le mandat que m'a confié le Groupe à sa réunion du 25 juillet 2000.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif ainsi qu'un projet de résolution sont joints à la présente lettre (voir annexes I et II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
et Président en juillet 2000
du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
(Signé) Arnoldo M. Listre

**Annexe I à la lettre datée du 27 juillet 2000
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire explicatif

Première banque multilatérale de développement à vocation régionale, la Banque interaméricaine de développement a été fondée en décembre 1959 pour accélérer le développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Cette création répondait au souhait exprimé depuis longtemps par les nations d'Amérique latine de disposer d'une institution de développement qui aiderait à résoudre les problèmes urgents de la région. À l'origine, la Banque comptait 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes et les États-Unis. Par la suite, huit autres pays du continent américain, dont le Canada, sont venus se joindre à eux.

Dès le début, la Banque a établi des liens avec de nombreux pays industrialisés des autres continents et en 1974 la Déclaration de Madrid a été signée pour officialiser leur entrée dans la Banque. Entre 1976 et 1993, 18 pays extérieurs à la région sont devenus membres de la Banque, qui compte aujourd'hui 46 États membres.

En plus de la Banque, le Groupe de la BID comprend la Société interaméricaine d'investissement et le Fonds multilatéral d'investissement. La première, qui est une institution affiliée autonome, a été créée en 1989 pour promouvoir le développement économique de la région en finançant le secteur des petites et moyennes entreprises. Le Fonds a été créé en 1992 pour encourager des réformes de l'investissement et stimuler le développement du secteur privé.

En 40 ans, la Banque est devenue un agent essentiel de mobilisation de ressources pour la région. Sa charte stipule que ses principales fonctions consistent à :

- Promouvoir l'investissement public et privé dans la région;
- Utiliser ses propres capitaux et mobiliser des fonds pour des projets économiques et sociaux prioritaires;
- Encourager les investissements privés qui contribuent au développement économique et les compléter lorsque c'est nécessaire;
- Fournir une coopération économique pour l'établissement, le financement et l'exécution de plans de développement.

Dans le cadre de sa mission, la Banque a réuni des fonds pour des projets qui représentent un investissement total de 240 milliards de dollars. Le montant annuel des prêts approuvés a connu un accroissement spectaculaire puisqu'il est passé de 294 millions de dollars en 1961 à 9,5 milliards de dollars en 1999.

Les opérations de la Banque couvrent toutes les activités relatives au développement économique et social. Par le passé, les prêts étaient accordés de préférence aux secteurs productifs que sont l'agriculture et l'industrie, aux infrastructures des secteurs de l'énergie et des transports, ainsi qu'aux secteurs sociaux que sont l'environnement, la santé publique, l'éducation et l'urbanisme. À l'heure actuelle, les prêts vont en priorité aux projets de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'équité sociale, ainsi qu'aux initiatives de modernisation et d'intégration, et de protection de l'environnement.

Durant les années 60 et 70, la Banque a été la première à financer des projets sociaux, par exemple, dans les domaines de la santé et de l'éducation. Elle a fait en sorte que ses opérations de prêts bénéficient directement aux groupes à faibles revenus. Initiative novatrice, son programme en faveur des petits projets offre un financement limité aux microentrepreneurs et aux petits exploitants agricoles et, depuis 1990, la Banque a élargi son soutien au secteur informel. Ces dernières années, elle a consenti des prêts pour des ajustements sectoriels et des programmes de réduction de la dette. Depuis 1995, elle consent des prêts directs au secteur privé sans garantie des gouvernements. Ce type de prêt ne doit pas dépasser 5 % de ses ressources ordinaires en capital.

Les ressources financières de la Banque se composent du capital ordinaire formé du capital souscrit, des réserves et des fonds collectés au moyen d'emprunts, et des fonds de dépôt alimentés par des contributions des États membres. La Banque dispose aussi d'un fonds pour les opérations spéciales, qui lui permet d'octroyer des prêts à des conditions avantageuses pour des projets réalisés dans les pays les moins avancés.

Pour financer ses opérations, la Banque a emprunté sur les marchés financiers d'Europe, du Japon, d'Amérique latine, des Caraïbes et des États-Unis. Elle est cotée AAA par les trois grandes agences de cotation financière des États-Unis et les autres grands marchés des capitaux lui accordent un statut équivalent.

Le Conseil des gouverneurs est l'instance la plus élevée de la Banque et chaque pays membre y est représenté. Les gouverneurs sont en général des ministres des finances, des présidents de banques centrales ou des fonctionnaires de niveau comparable. Le Conseil des gouverneurs a délégué une grande partie de ses pouvoirs au Conseil des administrateurs, qui est chargé de la conduite des opérations. La Banque, dont le siège est à Washington, a des bureaux dans chacun de ses pays membres emprunteurs ainsi qu'à Paris et à Tokyo.

Parmi les domaines prioritaires dans lesquels la Banque accordera des prêts à l'avenir, il s'en trouve beaucoup pour lesquels des échanges accrus avec l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies seraient mutuellement bénéfiques. On peut citer à titre d'exemples : la protection de l'environnement, le renforcement de la société civile, l'investissement dans les technologies de l'information, la promotion de la croissance du secteur privé et la modernisation des institutions de l'État.

La Banque interaméricaine de développement jouit du statut d'observateur auprès du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et a conclu des arrangements de travail et signé des protocoles d'accord avec d'autres organes et organismes économiques du système des Nations Unies, notamment le FIDA, la FAO, l'OMS et le PNUD. Au cours des 30 dernières années, la Banque s'est appuyée sur les connaissances techniques de ces institutions et d'autres agences des Nations Unies pour souscrire un grand nombre de ses prêts et subventions au titre de la coopération technique. Au fil des années, des fonctionnaires de la Banque ont été invités à prendre la parole devant la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur des questions relatives au développement. Toutefois, les arrangements spéciaux par lesquels la Banque peut assister en qualité d'observateur à certaines séances de l'Assemblée générale, notamment celles qui concernent l'environnement ou le développement économique et social, ne sont plus adaptés. Il est donc souhaitable et opportun que la Banque renforce ses liens avec l'Organisation des Nations

Unies; l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale présenterait d'ailleurs des avantages pour les deux parties.

C'est pourquoi, en application d'une décision prise par son conseil, la Banque interaméricaine de développement demande que lui soit octroyé le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, statut qui s'étendrait à tous les organes subsidiaires de celle-ci.

**Annexe II à la lettre datée du 27 juillet 2000,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Argentine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Projet de résolution

**Octroi à la Banque interaméricaine de développement
du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque interaméricaine de développement,

1. *Décide* d'inviter la Banque interaméricaine de développement à participer aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale en qualité d'observateur;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre la présente résolution.
-